L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Politique, 20 VS rue du Cimetière.

NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE 04 MAI 1880.

Publié tous les matins excepté les Lundi Impression.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nous publions, aujourd'hui, plusieurs lettres qui auraient dû paraître dans la Bibliothèque d'hier, et qui ont été oubliés dans la rubrique en page.

Nouvelle-Orléans, 14 mai.—Température à 7 heures du matin, 68 degrés; légère diminution; temps couvert et pluvieux.

Température de 4 mai 1880.

Thermomètre de C. BIELSEN, Opticien.

	Fahrenheit	Centigrade
6 heures du matin	66	19
Midi	74	23
2 P. M.	74	23
6 P. M.	72	22

Stations météorologiques.

Mardi, 4 mai, 7 h. 56 P. M.

Température	Fahrenheit		Centigrade
Augusta, Ga	73	Louisville, Ky	77
Atlanta	69	Memphis, Tenn	71
Bismarck, Ter	48	Mobile, Ala	78
Cairo, Ill	67	Montgomery, Ala	69
Chattanooga, Tenn	72	Nashville, Tenn	74
Cincinnati, O	72	New Orleans, La	77
Davenport, Iowa	76	Omaha, Neb	80
Burlington, Iowa	76	Pittsburgh, Pa	77
Duluth, Minn	52	Rondout, Wis	65
Galveston, Texas	68	Shreveport, La	83
Detroit, Iowa	76	St Louis, Mo	72
Fort Wayne, Ind	76	St Paul, Minn	67
La Crosse, Wi	80	Vicksburg, Miss	79
Leavenworth, Kan	76	Wauhan, Ia	80

Hauteur des eaux au-dessus de l'étiage (eaux en plus hautes).

Augusta	10.01	Nashville, Tenn	13.06
Cairo, Ill	37.10	New Orleans	1.06
Cincinnati, O	32.00	Omaha, Neb	7.05
Davenport, Iowa	11.07	Pittsburgh, Pa	6.06
Dubuque, Iowa	10.06	Shreveport, La	15.01
La Crosse, Wis	7.06	St Louis, Mo	16.06
Leavenworth, K	7.06	St Paul, Minn	6.06
Louisville, Ky	13.04	Vicksburg, Miss	40.11
Memphis, Tenn	27.07	Yankton	2.10

Eau tombée en pluie ou en neige dans les vingt-quatre heures précédentes.

GEORGE H. ROHR,
Serviteur Signal Corps, U. S. A.

Mariages, naissances et décès inscrits à la bureau de santé dans les dernières vingt-quatre heures.

MARIAGES—David Travis à Mlle Annie Davis.
Henry Wery à Mlle Esther E. Richardson.
Pierre G. Gibert à Mme N. V. Prados.
G. J. Hennemann à Mlle Esther A. Seary.
Henry Davis à Mlle Marthe Romain.
Ernesto Sala à Mlle Girolama Lamantia.

NAISSANCES—Mme Léonce Thomas, une fille, 25 avril.
Mme G. Castillioia, une fille, 14 avril.
" P. Santiago, un garçon, 10 avril.
" G. Lama, un garçon, 15 avril.
" F. J. Leonie, une fille, 25 avril.
" J. N. Augustin, un garçon, 25 avril.
" Bernard Bonneya, une fille, 26 mars.
" Henry Frantz, un garçon, 1er avril.

Décès—F. E. Kohler, 1 an, 156 rue Magazine.
Mme Marie Robert, c. 2 ans, coin des rues St-Antoine et Moralès.
Fanny Allen, 5 ans, 1248 rue St-Charles.
Veuve Mary Kilvey, 79 ans, Hôtel-Dieu, native d'Irlande.
Victoriat Crozean, 23 mois, 28 rue des Francais.
Irvin Anderson, c, coin des rues Miro et Gravier.
John F. Muller, 49 ans, coin des rues Serapure et Tchoupitoulas, natif d'Allemagne.
Joseph Dixon, c, 3 mois, rue Rampart, près Thalie.
Léopold Paris, 8 mois, 979 rue St-Claude.
Mme G. L. Otteson, 24 ans, 103 rue Champs-Elysées.
R. L. J. Saizan, 19 mois, 241 rue Dauphine.
Tyler Gayden, c, 37 ans, coin des rues Seconde et Prytania, natif du Mississippi.
Mary Gordon, c, 75 ans, rue Ballecastle, près Magnolia, natif de la Virginie.
Dr. M. Perlman, 74 ans, rue Nouvelle, près Chipewya, natif de Hollande.
Catherine Pianetta, 1 an, 222 rue Royale.
Anna Kingston, 47 ans, coin des rues Urquhart et Washington, native d'Irlande.
Edward L. Ernest, 27 ans, 544 rue Bagatelle, natif de la Nouvelle Orléans.
Rose G. Langlois, 2 mois, 56 rue Dauphine.

Décès de la semaine. Il est mort, dans la Nouvelle, dans la semaine de la Nouvelle Orléans 111 personnes dont 10 de la phthisie pulmonaire, 6 (petits enfants) de convulsions, 5 de la congestion cérébrale, 4 du tétanos, 4 de suites de l'entérite, 4 du choléra infantum, 4 de la coqueluche, 3 de la pneumonie, 2 de la maladie chronique de Bright, 2 de la diarrhée, 2 (petits enfants et 3 (vieillards de la débilité, 4 de la congestion, 2 de la bronchite aigüe.

Ages.—Au-dessous d'un an, 34; de 1 à 2 ans, 6; de 2 à 5 ans, 10; de 5 à 10 ans, 2; de 10 à 15 ans, 2; de 15 à 20 ans, 4; de 20 à 25 ans, 1; de 25 à 30 ans, 1; de 30 à 40 ans, 11; de 40 à 50 ans, 7; de 50 à 60 ans, 6; de 60 à 70 ans, 10; de 70 à 80 ans, 4; de 80 à 90 ans, 0; de 90 à 100 ans, 0.

Nationalités.—Américains, 76; Irlandais, 14; Français, 1; Allemands, 11; Irlandais, 0; Italiens, 1; Louisianais, 56; Ecossais, 1; Espagnols, 1; Américains (autre que Louisianais), 16; Asiatiques, 1; en mer, 1.

Il est mort 82 personnes du sexe masculin, y compris 21 de couleur; 29 personnes du sexe féminin, y compris 14 de couleur.

Il y a eu 15 décès à l'hôpital de charité, 1 à l'Etat Dieu, 1 à l'Infirmerie Touro, 2 à l'Asile St Vincent.

Les coroners ont délivré 16 certificats de décès.

Il y a eu 8 morts-nés, dont 4 de couleur.

Le concert promenade du Jockey Club.—Le premier concert promenade du Jockey Club pour la saison a eu lieu hier soir dans la belle propriété de l'Exposition de la Louisiane. Les magnifiques jardins et les batisses étaient brillamment éclairés, la société nombreuse et choisie et la musique excellente. La fraicheur de l'atmosphère ajoutait au charme de cette agréable soirée. Les concerts-promenades du Jockey Club auront la vogue pendant la saison d'été et seront le rendez-vous de la belle société.

Cours criminelles. — A la cour criminelle supérieure, le juge a renvoyé en prison Mortimer Edson, que le grand jury a, le 23 janvier 1880, trouvé lieu à poursuivre sous l'accusation d'avoir, le 24 décembre 1879, mis le feu à la maison No 230 de la rue St-Pierre. Le foreman des jurés s'est présenté et nous pour annoncer qu'un accord était impossible. Les jurés ont été déchargés.

Les citoyens qui appartiennent à la milice ont été informés qu'en vertu de la loi ils seront excusés à la fin de l'année, et dispensés de remplir les devoirs qui leur sont imposés actuellement.

M. Keenan, déclaré coupable d'avoir battu un officier de police, a demandé une nouvelle audition de cause.

Le nouveau grand jury se réunira après-demain, vendredi, et sera assermenté ce jour-là.

Le petit jury se réunira demain matin, à 10 heures.

A la première cour de district, Charles Deichmann, accusé de voies de fait; Formildore Dupart, d'avoir dilapidé d'une loterie non autorisée, se sont déclarés innocents.

Frank Krestner ou Kaiser est accusé de vol; James Carter Gilmore de voies de fait; Wm. Collins, c., de cruauté envers un animal domestique.

Frank Krstner ou Kaiser, et Joseph Wilmore, accusés de larcin, James Carter Gilmore, accusé de voies de fait, se sont déclarés innocents.

Henri Moitrejan s'est reconnu coupable de larcin.

Rebecca Foster, c., déclarée coupable de larcin, a été condamnée à dix jours de prison de paroisse. Elle est en prison depuis le 11 novembre 1879.

Cours de district.—A la deuxième cour, la succession de Martin M. Cormick, veuve de Mme Sarah A. Haines, veuve, en premières noces, de John N. Harrison et femme de William Haines; celles de Charlotte N. et Marie M. Rondanes; celle de Mme Augustine Jouan, femme de Jean Bte Laporte, sont ouvertes.

J. S. Harrison a été émancipé.

A la cinquième cour, les exécuteurs-testamentaires de J. A. Turnell réclament à H. C. Donnella la somme de $285, montant dû pour loyer.

Otée Touché abandonne ses biens à ses créanciers.

A la sixième cour, dans le procès que James et Justine Nord intentaient à W. H. Brooks et autres, le juge Rightor a rendu un décret en faveur des demandeurs pour $2,500.

Dans celui que Paul Lacroix intentait à M. Bonin, la demande d'une nouvelle audition de cause a été repoussée.

Dans l'action instituée par John Popovich contre Léo Buckman, le juge a rendu un décret en faveur du demandeur, pour $800.

Dans celle que Mme Seth Stern instituait contre Magdelaine Nelson, le juge a rendu un décret en faveur de la demanderesse, pour $200.

Dans celle que John Dawson instituait contre W. H. Sheppard, le juge a rendu un décret qui maintient la prescription et met la demande hors de cour.

Les perturbateurs—classe nombreuse et infâmie, que nos confrères de langue anglaise désignent sous le nom de *rowdie* et de *rowdies* — continuent leurs bonne faite, et la police semble, le plus souvent, impuissante à protéger les citoyens.

Ils ont presque abandonné certains quartiers où, d'habitude, ils régnent en maîtres, pour se divertir sur les trains de chemins de fer et les *cars* urbains.

Le plus récent de leurs triomphes a eu lieu sur un convoi du chemin de fer du Fort Espagnol, en présence, d'une foule de dames et de messieurs qui s'en revenaient, le soir, du Lac. Leur langage et leur langage obscène ayant attiré l'attention d'un jeune homme, celui-ci les pria de en laisser tranquilles, par respect pour les dames qu'il accompagnait. Ses observations amenèrent une riposte, et, comme on devait s'y attendre, il prit la défense. Plusieurs membres, qui encouragent de protéger le jeune homme, en cas de besoin, et l'un d'eux tira sur un des agresseurs. Le coup manqua son but et atteignit Dick Richards, qui fut arrêté par le train; les rowdies, épouvantés de l'effet, prirent de l'espace dans le wagon et disparurent dans la confusion.

—Joseph J. Lacroix, citoyen de Donaldsonville, a fait arrêter, par les officiers McEntee et Furlong, dans une maison de jeu de l'encoignure des rues Bassin et Poydras, Sidney Williams, c., qui lui a vendu, récemment, une paire de boutons de manchettes, une paire de boucles d'oreilles en or, une chaine en or et un bracelet en or répondant à la description de bijoux volés à une dame à bord du bateau à vapeur John A. Scudder, M. Lacroix est venu en ville dans le seul but de découvrir Williams. Il avait, par l'entremise de M. Bentley, éditeur du *Chief* de Donaldsonville, écrit à M. Boyian une lettre dans laquelle il lui donnait le signalement du voleur, et une description des bijoux, mais notre police n'avait pu trouver le coupable.

—Il a été payé, en avril dernier, à la douane, $6167.04 17 contre $147.119 70 en avril 1879; à la contrebande rie, $129,302 58.

—Un chien enragé a poursuivi une dame et une petite fille jusqu'à la septième station du faubourg, où le portier, M. Clawson, l'a tué.

—Voici la traduction d'une lettre adressée, à la date du 3 mai, par M. G. L. Bovee, commis en chef du maire, au président de la compagnie de navigation du canal Carondelet; "Des résidents du Chemin du Bayou se sont plaints au Conseil de ce qu'on exige d'eux, journellement, des prix pleins pour leurs véhicules, quand ils viennent de chez eux ou y reviennent; qu'ils n'ont pas d'autre chemin; que jusqu'à présent les prix ont été simplement nominaux; que s'il leur faut payer des prix pleins, ceux-ci équivaudront à une prohibition de véhicules. Le maire me charge de vous informer de ces plaintes, de vous prier de lui faire savoir où vous trouvez l'autorisation en vertu de laquelle les personnes qui demeurent le long du chemin et n'ont pas d'autre voie pour se rendre aux endroits où leurs affaires les appellent, sont obligées de payer les mêmes prix que les propriétaires de véhicules passagers."

—Dick Williams, c. passe, hier matin, devant le magasin de MM. Solari & Sons, au coin des rues Douane et Royale; il y vole, sur le trottoir, un magnifique panier de champagne, qu'il soulève et emporte à la course. Des employés de l'établissement et un officier de police se mettent à sa poursuite. A quelques ilots du magasin, il aperçoit deux agents qui se préparent à l'barrer le passage; il dépose son précieux fardeau, et, tirant de sa poche, un couteau ouvert d'un façon peu précieux, il s'élance sur l'officier qui l'avait poursuivi. On n'est parvenu qu'à grand peine à l'arrêter. Le juge Miltenberger a exigé un cautionnement de $500 pour répondre de sa comparution.

—Celestin Tom, couleur, a été arrêté hier, à quatre heures et demie, au coin des rues Carondelet et Lafayette. Il est accusé d'aliénation mentale.

—Hier soir, à sept heures, Lizzie Baker, accusée d'ivrognerie et d'insultes, a été arrêtée au coin des rues Carondelet et Julia.

—Alex. W. Williams et Wm Cannon ont été arrêtés, hier soir, à huit heures, à l'encoignure des rues Perdido et Poydras. Ils sont accusés d'ivrognerie et de bris de paix.

—John Burges, Godfrey Harris et Harmon étaient dans un esquif et pêchaient, hier matin, dans le fleuve, au pied de la rue Amélie; l'embarcation a chaviré, Burges et Harris se sont noyés; Harmon a pu gagner un bateau à vapeur.

—Hier matin, entre deux et trois heures, l'officier Fierney a envoyé trois balles de pistolet à un nègre qui fuyait et a passé devant lui à toutes jambes. Il ne l'a pas atteint.

—Il a été encaissé, à la sous-trésorerie fédérale, depuis le dernier rapport, $129,302 58, dont $16,536 62 payement du département du revenu intérieur, $1,929, en or, $4,529 58, en argent, et $4,237, en billets, provenant de la douane, $9,800 du bureau de poste, $68,000 de "trust fund", de H. S. Foote, $25,449 48 de différentes sources.

—Les inspecteurs de bateaux à vapeur de la localité attribuent l'explosion de la chaudière de la malle Harriet à la négligence de l'ingénieur, David Maratite, dont ils ont révoqué la *license*.

—MM. John Henderson, W J Castell, Wm Hart, John H Hanna, M E Garvey, John Irwin, Thomas Smith, John T Gilbond, E Gauche, F J Gasquet, Geo Mc Closkey, Amédée Conturié et Richard Herrick ont été élus directeurs de l'Hibernia Insurance Company; MM. G A Breaux, W A Bell, J E Gleany, J L Harris, A Q Keenedy et Frank Howard directeurs du Metairie Cemetery Association; MM. Duncan F Kenner, John A Morris, John G Eustis, C H Hyams, le capitaine John J Broyn, Frank T Howard, le capitaine T. P. Leathers, le capitaine John W Tolin et Edward Kilbourn directeurs du Crescent City Oil Company.

—Hier soir, à 10 heures et demie, Nellie Gray a été arrêtés dans la rue Dryades, entre les rues Union et Perdido. L'officier Tierney l'accuse d'ivrognerie et de bris de paix.

—Joséphine Hunt, trouvée malade dans la place Lafayette, a été envoyée à l'hôpital.

Réunion de fonctionnaires d'Etat.— Sur l'invitation du Gouverneur l'avocat général, l'orateur de la Chambre des représentante, le surintendant de l'éducation, le secrétaire d'Etat, l'auditeur et la trésorier se sont réunis hier, dans le salon du Gouverneur.

Le but de la réunion était l'examen des lois de la Législature relativement à leur devoirs respectifs.

Le gouverneur est d'opinion que des réunions de ce genre touchant aux intérêts de l'Etat, il en résulterait un grand bénéfice pour le public en assurant la coopération entre les différents départements et en mettant en vigueur les conditions requises par la constitution.

Le bureau créé sous la loi No 102 pour examiner les warrants d'Etat, a annoncé qu'il s'était organisé.

Le gouverneur a annoncé à la réunion que l'agent fiscal paierait les intérêts de 1er juillet sur les bons d'Etat.

Le bureau de la révision aura une réunion le 11 du courant; celui de l'éducation publique en aura une le 12.

A trois heures et demie la réunion s'est ajournée.

Conseil de ville. — Le Conseil a siégé, hier, à midi, sous la présidence du maire Patton. Les administrateurs Behan, Chevalley, Glynn, Collins, Marks et Mealey étaient présents.

M. Chevaley a proposé le renvoi à la prochaine séance, de la considération du veto du maire au sujet de la mise à exécution de la loi No 78.

M. Collins a fait la motion que le veto fut renvoyé sujet à appel, attendu que la question doit être portée, le 15 de ce mois, devant la cour suprême—Sa motion a été adoptée.

L'avocat de la ville, en réponse aux questions du Conseil, a exprimé l'opinion que les fonctions du maire et des administrateurs actuels expirent, par limitation, en novembre prochain; que leurs successeurs devront être nommés par le gouverneur de l'Etat; qu'aucune élection de fonctionnaires municipaux ne peut avoir lieu en novembre prochain, sous l'empire de la charte de la ville, parce que la nouvelle constitution s'y oppose; que le maire et les administrateurs actuels ne doivent pas exercer leurs fonctions jusqu'en 1884, mais jusqu'à ce que le gouverneur use de son pouvoir de nomination après que leurs fonctions seront expirées; qu'il sera de leurs devoir de céder leurs places à leurs successeurs.

M. Glynn a présenté et le Conseil a adopté une ordonnance ayant pour but l'exécution de la loi 74 de 1880. Il y est fait, à l'administrateur des comptes publics, un devoir de s'assurer, aussi exactement que possible, du montant de la dette flottante de la Nlle-Orléans antérieurement à la loi 78 de 1879, en vue de la conversion (en *bonds*) autorisée par la dite loi; de s'assurer du montant des *scrips* ou des certificats d'écoles, de chaque année, attribuée annuellement au 1er janvier 1880; de s'assurer du montant des mandats et certificats métropolitains à payer.

M. Glynn a présenté une autre ordonnance qui autorise la Nouvelle-Orléans à emprunter cent mille piastres pour la mettre à même de payer ce qu'elle reste à devoir en 1879.

—L'administrateur du département des finances et celui du département des comptes publics ont fait le rapport suivant:

Reliquat en caisse le 31 mars	$ 25,767 56
Recettes en avril	97,886 15
Total	$123,653 71
Déboursé en avril	113,845 58
Reliquat en caisse le 30 avril	$ 9,808 13

Perception de taxes en avril:

En 1880	$5,578 23
" 1879	6,316 40
" 1878	12,842 02
" 1877	65 26
" 1876	4,029 25
" 1875	353 50
" 1874	9,590 65
" 1873	236 50
" 1871	96 25
" 1870	70 00
" 1867	3 60
Total	$38,901 66

Le Conseil s'est ajourné à mardi prochain.

Cour du juge Miltenberger. —L'interrogatoire des frères Boyard, accusés d'avoir assailli et battu M. Henry Michel, attaché du *City Item*, a eu lieu hier. Les deux inculpés ont été envoyés devant la cour criminelle supérieure. Ils ont chacun fourni un cautionnement de $500.

Lucy Mayfield, accusée d'insultes, a été requise de donner un cautionnement de $100 pour répondre de sa bonne conduite.

Corneyande Blanish, P. F. Schneider et Tim Ryan étaient accusés de voies de fait; à la demande des personnes lésées, ils ont été acquittés.

Peter McDaniel, accusé de vol, a été acquitté, Reg. Bradford qui l'avait fait arrêter ne s'étant pas présenté en cour bien qu'il ait été cité.

George Cognovitch ou Garthaldi, accusé d'avoir frappé F. S. Skirron dans la rue Royale, a été acquitté, aucun témoin n'ayant pu prouver qu'il ait porté les coups.

Bella Baptiste, accusée de voies de fait, a été condamnée à une amende de $10 ou à dix jours de prison de paroisse.

Mme Spellman, accusée de détournement d'un sac et de voies de fait, a été fournir un cautionnement de $500 en attendant l'instruction.

Gilando Alfando et Joe Bertrand, accusés de voies de fait, ont été envoyés devant la première cour de district. Cautionnement de $250.

L'interrogatoire d'Antoine Thomas, accusé de voies de fait, a été renvoyé indéfiniment.

Maggie McDonald, pour ivrognerie, bris de paix et langage obscène, a été condamnée à une amende de $10 ou à vingt jours de prison de paroisse.

Mme Harper et Mme Smith ont été condamnées à une amende de $5 ou à dix jours de prison de paroisse, pour avoir troublé la paix et s'être servies d'un langage obscène.

Horace A. Davezac, qu'un affidavit accuse de voies de fait, a été requis de fournir un cautionnement de $250 en attendant l'instruction.

Ellen Parker, pour avoir enfreint l'ordonnance 5046, qui prohibe les attroupements, a été condamnée à une amende de $20 ou à trente jours de prison de carcisse.

Jurés.—Voici les noms des citoyens qui sont appelés à remplir les devoirs de jurés en mai.

A la cour criminelle supérieure—MM. John Mullen, E L Borne, C Duncan, F W Thiele, J M Labat, A Pujol, H R Lehde, John Rebler, A V Celles, Henry Camos, Chas Guénard, Ambrose Hauser, Chas Buck, Paul Germain Berton, Chas T Grandpré, A G Roman, Geo Fay, A Bailly Blanchard, W J Finn, Alcide Jouanneca, Wm Benney, Gustave Lee, E J Putnam, Octave Grillot, John Charbonet, Joseph Richard, Louis Martin, L J Jinbert, D Welhausen, A C Brockman, M J Mahoney, John Pries, E B McCutcheon, Jerry Barton, D White, L C Graham, E T Cope, John H Warren, F Griesbaher, Nicholas Raditsch, Thomas Swift, Randolph Pandolph, Thomas McDermott, P Antoni, J H Cooks, Philip M Betz, Fred Rindit, James Wilson, Bartholomy Donatien, E Clague, George McCook, John J Kent, John McCloskey, W J Burke.

A la première cour de district MM. N Bienvant, O H Delmas, Victor Martin, Thos Dalton, J F Y Cornell, H Chesnee, S Heimann, C H Jonas, Wm Neumeyer, Augustin Prevost, H L Manning, S J Hamphreys, R Brumas, E Gleason, J A Lavigne, Sam Goldmann, Frank Mahon, A Robillot, C G Walker, S Werdermann, Wm Seibrandt, Jules Sarpy, Albert Cammack, W T Addison, H Schwandt, J J Wandell, S D Storeman, Jacob Destrel, Salomon Cohen, Simon Smith, Clovis Dalland, W J Dufour, Wm Bell, Noel Griffin, Armand Lecorgne, Lucien Capla, P L Labbarre, Alphonse Benoit, A J Poursine, H W Truxillo.

Le grand jury se compose de MM. P. Buchanan, foreman; John Schneckenberger, John Engelheart, S M Eaton, Charles Gerber, W R Edwards, Charles Morat, James H Hannahan, J F Henderson, Joshua Skinner, Jr, J Seuzeneau, David Hughes, P R Kennedy, Thomas J Burke, Joseph Pinta, Frank A Lee.

Paragraphes. — MM. F. Bigney, W. B. Schmidt, Edwin Marks, John Wallace, John T. Gibbons, P. Molonee, M. P. Walsh, Samuel Simpson, Thomas Lappier, W. C. Wide, Thomas S. Kenner, Ed. G. Levy, Edward Flynn, J. O. Trudell et W. B. Lancaster, au nom des personnes charitables qui ont donné deux concerts, dont l'un au profit des orphelines de l'asile de l'Immaculée Conception, l'autre au profit des malheureux de l'Irlande, viennent d'adresser une lettre de remerciements au professeur H. A. Blake, grâce à l'habile direction de qui le premier concert a produit six cents piastres, et le second onze cents piastres, net.

Les *bonds* Nos 93, 50, 33, 160, 182, 174, 130, 14, 80, 74, de $1000, et les bonds Nos 28, 13, 85, 154, 103, 29, 145, 30, 51, 83, de $500 du Crescent City Live Stock Landing and Slaughterhouse Company, seront payés en plein le 1er juillet prochain.

Le pique-nique des Gardes Allemandes est renvoyé au 6 juin.

—Thomas Eshar, marchand de crêpes à la glace, a été attaqué, au coin de la rue du Canal et de l'Avenue Carrollton, par deux hommes, qui lui ont tiré trois coups de pistolet. Il a eu les vêtements percés par les balles. Les malfaiteurs ne lui ont pas laissé le temps de s'enfuir; ils se sont élancés sur lui et lui ont enlevé le peu d'argent qu'il avait sur lui.

—Walter Clark, jeune garçon, dont la famille est domiciliée dans la rue Washington, entre les rues Fulton et Rousseau, est tombé, du quai de la rue Sixième, dans le fleuve, et s'est noyé.

—Un nègre du nom de Sam. Barnes est mort subitement dans la rue du Nouveau Bassin.

—Le pique-nique du Pike Benevolent Association a été remis à un autre jour, à cause du mauvais temps.

—Le coroner Markey a terminé l'enquête des faits qui se rattachent à la mort de Dandridge Robinson, c., qui a succombé, le 25 avril, aux suites de blessures. Les témoignages ne diffèrent pas des détails que nous avons publiés. Le verdict accuse Dick Richards, c, qui est en prison.

—Une femme blanche—Katie Green—entraverait la Place Colisée, entre onze heures et minuit, a été attaquée par une bande d'individus, et eût été victime de leurs passions brutales sans la présence du caporal Driscoll, que des cris avaient attiré sur les lieux.

—Jean Baptiste, vieillard, a été assommé au coin des rues Ste-Anne et Roman. Les officiers Glennon et Grady l'ont transporté chez lui, encoignure des rues Ste-Anne et Broad. Ses blessures ne sont pas graves.

—Une rixe a eu lieu, hier, à midi et demi, entre deux hommes de couleur—Philippe Henry Smith et Charlie Handro; ce dernier a reçu un léger coup de couteau au-dessous du sein gauche. On l'a transporté à la pharmacie du Dr O. Robin, où sa blessure a été pansée.—Il paraît que Smith, Handro et dix ou quinze jeunes gens de couleur, jouaient aux dés dans la chambre d'Handro, au No 157 de la rue Damaine; un d'eux—Edgar Joseph—en mit à douter, et fut assailli par Smith, qu'Handro chassa de la chambre, en lui adressant des injures. Smith s'en fut chez lui et s'y arma d'un couteau de table, puis vint stationner à l'encoignure des rues Damaine et Robertson; Handro l'y rejoignit, et, après l'avoir encore insulté, lui fendit d'un coup de canif une manche de sa chemise; Smith alors le frappa ainsi que nous l'avons déjà dit. Smith a été arrêté. Handro l'accuse de tentative de meurtre.

—Hier à 5 heures de l'après-midi Geo. Helling, petit garçon blanc, a été renversé et écrasé par une charrette que conduisait John Mc Gauley, homme de couleur, sur les roues du véhicule lui sont passées sur la jambe gauche, au-dessus du genou. Il a été transporté chez lui, au coin des rues Thalie et Franklin. Mc Gauley n'a pas été arrêté.

—Des inspecteurs de la douane ont saisi, à bord du "Catalan," arrivé de Glasbogow, 400 cigares, de la poêle, des conserves et des marchandises.

Nominations.—Hier, le gouverneur a fait les nominations suivantes:

Paul F. Fonts inspecteur de poids et mesures de la paroisse St Charles.

Paul J. Roberts, commissionner of deeds de la Louisiane à la Mobile.

Oscar F. Hébert, juge de paix de la paroisse Assomption.

Voyons maintenant ces heureux de l'immortalité des ténèbres:

Succession de D. Jor à Mlle Louise Wayne un terrain et batisse, 30x117, rue Carondelet, entre les rues Première et Philip.....$2850

Stephen Jones à Mme Mary Siegel un terrain et batisse, 27x130, rue Gravier, entre Miro et Tonti.....$2250

F. L. Barrère et autres à vente A. McCluskey un terrain et batisse, 21x70, rue du Camp, entre Roman et Gravier.....$1,750

Les héritiers de Marie E. et M. André Barthe un terrain et batisse, 15x84, rue North Peters, entre Bourgogne et Mandeville.....$1,100

Mme Bridget Cassidy un terrain et batisse, 24x44, rue Dumaine, coin Chartres.....$2,225

Les mêmes à H. Deiord Burbie, un terrain et batisse, 24x84, rue North Peters, entre Bourgogne et Mandeville.....$1050

Antoine Carrière à Mme Rose M. Mayer, un terrain et batisse, 60x64, coin Montegut et Mandeville.....$1500

Edward Kennedy à John Forester, un terrain et batisse, 134x440, rue St-Charles, Madeville avenue.....$3,500

Louis Schorman à Jacob Heimstadt, quatre terrains et batisse 23x31, rue Prentiss, entre Howard et Front.....$2,900

Edward Kilson à George Hawe et Mme Cluse, un terrain, 25x158, rue Ste Marie, entre Chippewa et Annunciation.....$250

Concert tous les soirs au Fort Espagnol.

Aux recruteurs champêtres du Nord.

Chicago à Milwaukee, 4 trains par jour.
Chicago à St. Paul 3 trains par jour.
Chicago à Duluth, 2 trains par jour.
Chicago à Sparta, 2 trains par jour.
Chicago à Green Bay, 2 trains par jour.
Chicago à Green Lake, 2 trains par jour.
Chicago à Green Lake, 2 trains par jour.
Le train du matin va de Chicago à Green Lake, sans changement de char.
Des chars-dortoirs de Pullman vont de Chicago à Green Lake tous les samedis soir et reviennent à Chicago le dimanche.
Aucun autre chemin ne va à Green Lake
De Chicago à toutes les retraites champêtres du Nord, un à quatre trains par jour.
Tous les départs ci-dessus sont par le Chicago and North Western Railway.
Le seul chemin qui ait des Pullman cars au Nord de Chic go.
Passez par Chicago en allant au Nord.
Ne payez pas de billets de tous les chemins de fer allant au Nord vous vendront des billets d'excursion par la voie du Chicago and North Western Railway.
C'est la route-modèle des touristes et c'est la meilleure sous tous les rapports.

Le Malakoff Bitters est un excellent purgatif.

OFFICIEL.

Lois de l'Etat de la Louisiane.

PUBLIEES PAR AUTORITE.

Session régulière de 1880.

No 65] LOI

Faisant l'allocation nécessaire pour réparer la maison d'Etat à Bâton-Rouge.

SECTION 1. Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, que la somme de cent-quarante-un mille piastres ($141,000) ou ce qu'il en faudra, est par la présente allouée pour réparer la maison d'Etat à Bâton-Rouge, la moitié de cette somme, soixante-dix mille cinq cents piastres ($70,500) ou ce qui en sera jugé nécessaire, sera tirée sur le revenu de l'Etat pendant l'année 1881.

Sec. 2. Il est décrété en outre, etc: que la somme de trente-cinq mille piastres ($35,000) souscrite par la ville de Bâton-Rouge pour aider aux réparations de la maison d'Etat à Bâton-Rouge, est par la présente allouée, en addition à la somme allouée dans la section 1 de cette loi, et quand elle sera versée au trésor d'Etat, comme cela est spécifié par l'article cent-cinquante (150) de la Constitution, sera employée en addition à la somme qui devra être payée sur les revenus de 1880, comme il est dit dans la dite section; pourvu que l'entrepreneur ait le droit d'employer, aux prix usuels, le fermier du pénitencier d'Etat dans la construction de toutes les réparations dont il est question dans ce bill, la réutilisation du dit fermier devant être portée au crédit de tout montant que le dit fermier pourra devoir alors à l'Etat de la Louisiane.

Sec. 3. Il est décrété en outre, etc., que la somme ci-allouée sera payée par le trésorier d'Etat, sur le mandat de l'auditeur des comptes publics, aux commissaires de construction ou à tels autres officiers qui pourront être désignés par la loi pour la recevoir, sur tous fonds au trésor d'Etat spécialement mis à part pour réparer la maison d'Etat et sur tous fonds au trésor non autrement affectés.

Sec. 4. Il est décrété en outre, etc: que cette allocation est faite à condition que la ville de Bâton-Rouge paye au trésor d'Etat la somme de trente-cinq mille piastres ($35,000) avant que le contrat pour la réparation de la maison d'Etat soit finalement clos, comme cela est requis par l'article 150 de la Constitution, et nul mandat ne sera tiré pour aucune partie de la dite allocation, cent quarante-un mille piastres, ($141,000) jusqu'à ce que la dite somme de trente-cinq mille piastres ($35,000) soit versée au trésor de l'Etat, et soit épuisée par les mandats tirés en vertu de cette loi.

(Signé) R. N. OGDEN,
Orateur de la Chambre des Représentants.
S. D. McENERY,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé le 6 avril 1880.
LOUIS A. WILTZ,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Copie certifiée:
WILL. A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

No 66.] LOI

Pour déterminer le nombre des employés du conservateur des hypothèques pour la paroisse d'Orléans; fixer leurs salaires; établir les heures de bureau pour le conservateur des hypothèques et faire son cautionnement et prescrire ses devoirs.

Section 1. Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, que le conservateur des hypothèques de la paroisse d'Orléans soit et est par la présente autorisé à et requis de nommer et d'employer le copiste suivant, clerce et employés, par et avec le consentement de ses cautions sur le billet du dit conservateur, aux traitements suivants: Un député conservateur et tous les autres employés qu'il nommera en vertu des lois actuelles, et remplira les vacances ainsi créées par d'autres nominations. Il pourra exiger d'eux des garanties de telle manière et de telle sorte qu'il le jugera nécessaire.

Sec. 3. Il est décrété en outre, etc., que les heures de bureau du conservateur des hypothèques, pour la paroisse d'Orléans, seront de 9 heures de matin à 4 heures du soir, journellement, les dimanches et les jours de fête légale exceptés.

Sec. 4. Il est décrété en outre, etc., que le conservateur des hypothèques fournira au gouvernement de l'Etat un bon billet avec deux signatures ou plus, jugé suffisant par le gouverneur, pour la somme de $20,000, pour la fidèle exécution des devoirs requis de lui par la loi, et pour le paiement de tels dommages qui pourraient résulter de sa négligence dans l'accomplissement de ses devoirs, et les dites cautions seront exécutées et qualifiées devant un des juges de la cour civile de district de la paroisse d'Orléans.

Sec. 5. Il est décrété en outre, etc., que cette loi aura son plein et entier effet à partir du premier lundi d'août 1880.

Sec. 6. Il est décrété en outre, etc., que toutes lois ou parties de lois en conflit avec la présente sont rappelées.

(Signé) R. N. OGDEN,
Orateur de la Chambre des Représentants.
S. D. McENERY,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé le 6 avril 1880.
LOUIS A. WILTZ,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Copie certifiée:
WILL. A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

No 67.] LOI

Pour créer le quatrième jour de août de la Nlle-Orléans et en définir la juridiction; pourvoir à son local et aux salaires des officiers et à la manière de les payer; pourvoir à la nomination du juge, du greffier et du constable de la dite cour et pour l'élection de leurs successeurs.

Attendu que des motifs de cette loi a été donné par publication pendant au moins trente jours avant qu'elle ait été présentée à l'Assemblée Générale, de la manière prescrite par et suivant l'article 48 de la Constitution de 1879; cet pourquoi

Section 1. Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, qu'une cour additionnelle de cité pour la paroisse d'Orléans est créée par la présente, laquelle sera désignée comme la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

Sec. 2. Il est décrété en outre etc. que la juridiction de la dite quatrième cour de cité sera la même que et conservée avec celle de la première et de la seconde cour de cité de la Nlle Orléans.

Sec. 3. Il est décrété en outre etc. que la dite quatrième cour de cité aura son siége dans le sixième district municipal de la Nlle-Orléans, et que le gouvernement de la ville de la Nlle-Orléans devra procurer et fournir des salles convenables et fournitures de bureau nécessaires, et combustible etc., pour l'usage de la dite cour

Sec. 4. Il est décrété en outre etc. que les officiers de la dite cour seront les mêmes que ceux des autres cours de cité et recevront les mêmes salaires, payables de la même manière.

Sec. 5. Il est décrété en outre, etc., Que le juge, le greffier et le constable de la dite cour seront